



CHARTRE TERRITORIALE · 2026—2029

Montagne Zéro Déchet 2026—2029

Crest-Voland · Cohennoz · SPL du domaine skiable · Office de Tourisme du Val d'Arly

Un engagement collectif, des responsabilités d'exécution clairement réparties



La mobilisation 2026 devient le point de départ d'un engagement commun jusqu'en 2029.

4	3	9	4/an
signataires	axes MZD	priorités territoriales	interventions SITOM minimum

CLÉ DE LECTURE Les quatre structures signent le même cap territorial. Le coordinateur territorial suit le pacte ; pour chaque action, une structure coordinatrice organise et les autres contribuent selon leurs missions. Cette répartition n'emporte ni transfert de compétence ni responsabilité juridique entre les signataires.

L'ESSENTIEL EN DEUX PAGES

Résumé exécutif

Le bilan 2023-2026 a établi un socle solide : quatre campagnes de ramassage et de caractérisation, des pratiques de réemploi et de tri lors des événements, un partenariat actif avec le SITOM coordonné localement par l'OTI pour les communes et la station-village, l'apprentissage des nouveaux points d'apport, des solutions de réduction à la source et un exemple documenté de prévention de chantier avec la Logère. Le nouveau cycle ne repart pas de zéro : il relie ces acquis dans une méthode territoriale portée par les acteurs qui les mettent effectivement en œuvre.

9	2	1/an	4/an
priorités	spots fixes minimum	ramassage caractérisé	interventions SITOM

REPÈRE TEMPOREL Le plan couvre quatre millésimes — 2026, 2027, 2028 et 2029 — sur un cycle d'environ trois ans. L'année 2026 est celle de la signature et de la préparation ; 2029 est celle de l'évaluation et de la transmission vers le cap 2030.

Ce qui change par rapport au premier cycle

- Les deux communes, la SPL et l'OTI signent ensemble le même pacte, avec un coordinateur territorial et un tableau de bord communs.
- Les grands ramassages restent des temps de mobilisation ; la mesure de tendance repose désormais sur des sites fixes.
- Chaque priorité prévoit dès le départ une structure coordinatrice, des contributeurs, un indicateur et une preuve annuelle simple.
- Les déchets sont reliés à leur source : usages du public, domaine skiable, événements, chantiers ou points d'apport.
- Le Ski Club, l'ESF et Crevo&Co disposent chacun d'un module d'adhésion adapté et de même niveau.

POSITIONNEMENT La trajectoire nationale sert de cap. Les pourcentages nationaux ne sont pas transposés mécaniquement aux quatre ramassages locaux passés, dont les périmètres différaient. La progression locale sera appréciée sur des spots constants et par la réalisation vérifiable des actions.

UN SEUL ENGAGEMENT TERRITORIAL

Ce que signent ensemble les quatre structures

Prévenir les déchets sauvages à la source, mesurer ce qui évolue et agir avec les acteurs capables de réduire chaque famille de déchets.

Un cap territorial commun

Crest-Voland, Cohennoz, la SPL Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz et l'Office de Tourisme du Val d'Arly adoptent les mêmes neuf priorités, le même calendrier et les mêmes règles de suivi. Leur exécution est répartie selon leurs compétences et leurs missions, comme précisé dans les annexes A à D. Une priorité territoriale peut être indiquée non applicable pour une structure lorsqu'elle ne relève pas de ses responsabilités. Les quatre signataires examinent ensemble les résultats et publient une synthèse territoriale.

Une mise en œuvre adaptée aux compétences

Les communes portent ensemble la gouvernance publique et agissent chacune sur leur territoire. La SPL conduit les actions relevant de l'exploitation du domaine. L'OTI coordonne l'accueil, la communication, les animations, la mobilisation des socioprofessionnels et la relation opérationnelle avec le SITOM pour les communes et la station-village. Les responsabilités juridiques et les compétences propres de chaque signataire demeurent inchangées.

Une charte qui reste praticable

- Deux temps de pilotage courts par an : préparation opérationnelle et revue des résultats.
- Une trace annuelle définie à l'avance pour chaque priorité.
- Un tableau de bord unique, modifiable et transmissible.
- Une revue intermédiaire en 2028 et un bilan final en 2029.

VALEUR DU DOCUMENT La présente charte et ses annexes A à D constituent le pacte territorial et le plan d'actions 2026-2029 des quatre signataires. Le corps commun fixe le cap, les neuf priorités et les règles de suivi ; chaque annexe précise l'exécution relevant de la structure concernée.

01 · DU BILAN À L'ACTION

Ce que le cycle 2023—2026 nous engage à prolonger

Fil du bilan	Point de départ 2026	Prolongement 2026-2029
Domaine	Ramassages et récupération de déchets techniques	Structurer les tournées après fonte
Chantiers	Cas positif et documenté de la Logère	Généraliser clauses et contrôle final
Événements	Écocups et tri mobile déjà utilisés	Adopter une fiche commune
Réduction	Gourdes, vrac, réemploi, mémo tri, cartons	Rendre les solutions plus régulières
Sensibilisation	SITOM, Slowly, Flocon Vert, partenaires	Quatre interventions SITOM par an, une campagne partenaires et des équipes formées
Mesure	Quatre campagnes caractérisées	Ajouter des sites fixes comparables

PRINCIPE DE COHÉRENCE La charte reprend les acquis du bilan sans les présenter comme des objectifs nouveaux. Elle concentre l'effort sur ce qui restait à structurer : exploitation, chantiers, formation, sites fixes, événementiel, animations régulières et archivage commun.



Réemploi et tri : des pratiques locales déjà établies, désormais intégrées au nouveau cadre commun.

01 · TRAJECTOIRE

De la signature au cap 2030

La période 2026-2029 est conçue comme un cycle complet : installer la gouvernance, déployer les actions, mesurer sur des périmètres constants, puis consolider et transmettre. Le jalon national 2028 reste un repère collectif ; le territoire rendra compte de sa progression locale avec ses propres séries comparables.



Frise de mise en œuvre territoriale 2026-2030.

Quatre rendez-vous de décision

- 2026 — validation du texte par les quatre signataires, désignation des référents et préparation des spots.
- 2027 — première année complète : formation, fiche événements, quatre interventions SITOM et lancement des modules d'adhésion.
- 2028 — revue à mi-parcours, comparaison des spots et réorientation des actions si nécessaire.
- 2029 — troisième année de suivi, bilan commun et préparation de l'échéance nationale 2030.

UNE PROMESSE MESURABLE Le territoire ne promet pas que le seul poids ramassé diminuera chaque année. Il promet de suivre les mêmes spots, d'agir sur les causes identifiées et de documenter les résultats.

02 · GOUVERNANCE COMMUNE

Décider ensemble, agir au bon niveau

La gouvernance reste volontairement légère. Un coordinateur territorial rassemble les quatre référents ; il ne réalise pas toutes les actions. Chaque structure conserve ses compétences, conduit les opérations relevant de son métier et transmet une trace proportionnée.

Fonction	Responsable	Rôle
Orienter	Quatre signataires	Valident les priorités, examinent les résultats et arbitrent les adaptations.
Coordonner	Coordinateur territorial MZD	Prépare les deux rendez-vous annuels, tient le tableau de bord et l'index commun.
Mettre en œuvre	Une structure coordinatrice par action	Organise l'action et sollicite les contributeurs identifiés dans la matrice.
Accompagner	Mountain Riders, SITOM, Arlysère	Apportent méthode, formation, matériel, prévention et expertise selon leurs missions.
Adhérer	Ski Club, ESF, Crevo&Co	Peuvent signer leur module et transmettre leurs résultats au suivi territorial.

Informations à compléter lors de l'adoption

COORDINATEUR

Nom : _____
Contact : _____

RENDEZ-VOUS

Préparation : _____
Revue : _____

DOSSIER PARTAGÉ

Emplacement / responsable : _____

RÈGLE D'ARCHIVAGE Une action peut être réelle sans être immédiatement formalisée ; le nouveau cycle prévoit toutefois une trace proportionnée dès sa programmation. La preuve sert à valoriser l'action, non à alourdir son organisation.

02 • QUI FAIT QUOI ?

Une répartition lisible, sans quatre chartes parallèles

Le plan reste organisé par axes MZD, et non par structure. Le coordinateur territorial suit l'ensemble du pacte. Pour chaque priorité, une structure coordinatrice organise l'action ; les contributeurs apportent leurs moyens, leurs données ou leur relais.

Signataire	Coordination dans le pacte	Responsabilités principales
Communes de Crest-Voland et Cohennoz	Coordination publique commune	Gouvernance publique ; espaces publics et points d'apport ; travaux communaux ; relation avec Arlysère ; décisions relevant de chaque maire sur son territoire.
SPL Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz	Coordination opérationnelle • domaine et exploitation	Déchets techniques ; tournées après fonte ; chantiers et pénalités contractuelles ; formation des équipes ; fournisseurs, concessionnaires et restaurants d'altitude ; données des secteurs suivis.
Office de Tourisme du Val d'Arly	Coordination opérationnelle • accueil, mobilisation et partenariat SITOM	Interlocuteur opérationnel du SITOM ; quatre interventions par an ; information visiteurs ; événements ; campagne déchets-eau-biodiversité ; mobilisation des hébergeurs, commerçants, restaurateurs et organisateurs.
Les quatre signataires	Responsabilité collective de résultat	Ramassage annuel ; Adopt'1 Spot ; tableau de bord ; revue des résultats ; communication de la progression territoriale.

PRINCIPE JURIDIQUE Le présent pacte organise un engagement collectif de résultat territorial. Il ne transfère aucune compétence et ne crée aucune responsabilité juridique d'un signataire pour les actes d'un autre.

SIGNATURE La personne habilitée à signer pour la SPL et celle habilitée à signer pour l'Office de Tourisme du Val d'Arly, ainsi que la décision de leur instance compétente, sont renseignées lors de l'adoption de la charte.

03 · LE PLAN EN UN REGARD

Neuf priorités, un même cap territorial

Les priorités croisent les référentiels Mountain Riders des communes, des domaines skiables et des offices de tourisme. L'ordre donne volontairement plus de place à la prévention à la source, puis à la sensibilisation et enfin à la collecte et à l'analyse.

N°	Priorité commune	Résultat attendu en 2029
01	Exploiter le domaine en limitant les déchets techniques	Tournées après fonte et récupération technique structurées.
02	Prévenir les déchets des chantiers	Clauses et contrôles de fin d'opération devenus systématiques.
03	Généraliser des événements sobres et sans déchets sauvages	Même fiche zéro déchet pour les événements des signataires.
04	Réduire à la source et développer le réemploi	Réduction des emballages, du papier et du jetable mieux suivie.
05	Améliorer le tri et prévenir les déchets diffus	Tri, points d'apport et déchets diffus suivis saison après saison.
06	Former les équipes et créer un réseau d'ambassadeurs	Quatre référents, équipes informées et premier groupe formé.
07	Mobiliser le public et les socioprofessionnels	Quatre interventions SITOM annuelles, une campagne territoriale et des partenaires mieux outillés.
08	Maintenir un grand ramassage annuel caractérisé	Trois nouveaux ramassages annuels documentés et utiles à l'action.
09	Suivre des sites fixes et décider ensemble	Deux séries Adopt'1 Spot, un tableau commun et des décisions tracées.

MÊME ENGAGEMENT, RESPONSABILITÉS RÉPARTIES Les neuf priorités ne sont pas classées en majeures ou mineures : chacune est engageante. Une structure coordinatrice organise l'action ; les autres signataires contribuent selon leurs compétences et transmettent les éléments nécessaires au suivi commun.

AXE 1 - ATTEINDRE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE

01 - Exploiter le domaine en limitant les déchets techniques

Point de départ 2026. Les ramassages 2023-2026 ont mis en évidence des déchets liés aux usages du public, mais aussi des jalons, cordages, fragments de protections et petits éléments techniques. La mobilisation de la SPL et des équipes de terrain constitue un acquis à structurer.

ENGAGEMENT COMMUN La SPL organise avec les communes une prévention continue des déchets issus de l'exploitation : récupération après intervention, contrôle après la fonte, recherche d'alternatives durables et traçabilité simple des éléments retirés du domaine.

- Programmer une tournée après la fonte sur les secteurs techniques et les zones d'embarquement.
- Renforcer le geste réflexe de récupération après toute intervention sur piste, remontée, abri ou garage.
- Privilégier, lorsque les conditions techniques le permettent, les supports durables, non plastiques ou dématérialisés, et organiser le réemploi ou le recyclage des supports de forfaits, jalons, cordages et banderoles lorsque des filières existent.

PILOTAGE	INDICATEUR	PREUVE ANNUELLE	ÉCHÉANCE
SPL - appui des communes	1 tournée fonte/an ; inventaire annuel des éléments récupérés	Fiche de tournée, photos, inventaire synthétique	Première série complète en 2027 ; suivi annuel

AXE 1 - ATTEINDRE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE

02 - Prévenir les déchets des chantiers

Point de départ 2026. La télécabine de la Logère a fourni un cas local positif et documenté : diagnostic environnemental, mesures de chantier, démontage et remise en état suivis. Ce retour d'expérience peut devenir une méthode commune pour les opérations futures.

ENGAGEMENT COMMUN Chaque maître d'ouvrage signataire intègre une organisation proportionnée de prévention : responsabilités écrites, tri, nettoyage régulier, contrôle final, vérification sur un périmètre élargi lorsque le vent peut disperser des déchets et pénalité contractuelle proportionnée en cas de non-respect.

- Créer une clause commune « prévention des déchets sauvages et nettoyage final » pour les marchés des communes et de la SPL, assortie d'une pénalité contractuelle proportionnée et incitative en cas de non-respect constaté.
- Présenter les règles aux entreprises et sous-traitants dès le lancement et demander un nettoyage régulier, notamment des bases-vie et zones d'intervention.
- Contrôler la remise en état sur un périmètre élargi lorsque le vent peut disperser les déchets, puis conserver une trace courte : compte rendu, réserve éventuelle et photographies.

PILOTAGE	INDICATEUR	PREUVE ANNUELLE	ÉCHÉANCE
Communes ou SPL selon maîtrise d'ouvrage	100 % des opérations ciblées avec clause, contrôle final et mécanisme de pénalité	Extrait de marché, lancement, contrôles, réception, photos et pénalité éventuelle	Clause type en 2027 ; application continue

AXE 1 · ATTEINDRE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE

03 · Généraliser des événements sobres et sans déchets sauvages

Point de départ 2026. Écocups, poubelles mobiles de tri et matériel du SITOM sont déjà utilisés par les communes, l'office de tourisme et des associations. Slowly Val d'Arly et les manifestations locales offrent un terrain concret pour systématiser ces pratiques.

ENGAGEMENT COMMUN Tout événement organisé ou coorganisé par un signataire applique un socle commun : réduction des produits jetables, réutilisable, eau accessible, tri visible, information des bénévoles et remise en état du site.

- Créer une fiche événement d'une page et l'intégrer aux préparatifs avec les prestataires et associations.
- Mutualiser écocups, vaisselle, carafes, bacs de tri et signalétique ; l'OTI coordonne avec le SITOM la réservation du matériel et l'information des équipes organisatrices.
- Réaliser après les manifestations importantes un bilan bref permettant d'améliorer l'édition suivante.

PILOTAGE	INDICATEUR	PREUVE ANNUELLE	ÉCHÉANCE
OTI · communes · SPL selon événement	100 % des événements des signataires couverts à partir de 2027	Fiche événement, photos, bilan bref, inventaire du matériel	Fiche commune avant l'été 2027

AXE 1 · ATTEINDRE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE

04 · Réduire à la source et développer le réemploi

Point de départ 2026. Gourdes proposées localement, écocups, vrac au Sherpa, tri des emballages, pratiques d'hébergeurs et réemploi lors des événements montrent que des solutions existent déjà. Elles doivent désormais devenir visibles et plus régulières.

ENGAGEMENT COMMUN Les signataires réduisent les emballages, bouteilles, impressions et objets promotionnels qu'ils génèrent, encouragent le vrac et les grands conditionnements, accompagnent les restaurateurs dans la suppression des portions et emballages à usage unique et soutiennent le réemploi du matériel sportif et événementiel.

- Mettre en avant les points d'eau, les gourdes et les solutions locales de vrac ou de contenants réutilisables.
- Demander aux fournisseurs de réduire les emballages ; accompagner avec l'OTI, le SITOM et Crevo&Co les restaurateurs vers moins de portions et emballages à usage unique — sucrettes, condiments, mignardises, vente à emporter — et limiter les impressions et goodies à la juste nécessité.
- Soutenir la récupération, le don, la réparation ou le recyclage des équipements sportifs avec les acteurs volontaires.

PILOTAGE	INDICATEUR	PREUVE ANNUELLE	ÉCHÉANCE
Chaque signataire · relais OTI et Crevo&Co	1 campagne solutions/an ; restaurateurs accompagnés ; suivi papier et achats réutilisables	Supports, établissements mobilisés, actions engagées, achats et photos	État initial en 2027 ; amélioration annuelle

AXE 1 - ATTEINDRE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE

05 - Améliorer le tri et prévenir les déchets diffus

Point de départ 2026. La période 2023-2026 a accompagné l'installation des conteneurs enterrés, la diffusion du mémo tri, le compactage des cartons, le compostage domestique et la prévention des mégots. Ces sujets relèvent d'une même logique : éviter qu'un déchet mal orienté devienne sauvage.

ENGAGEMENT COMMUN L'OTI coordonne avec le SITOM les messages et interventions ; les communes et la SPL rendent les consignes compréhensibles sur leurs sites, surveillent les points sensibles et traitent les déchets diffus — bouteilles, papiers, emballages et mégots — sans réduire la démarche à un seul d'entre eux.

- Effectuer deux revues saisonnières des points d'apport, de la signalétique et des besoins de communication.
- Confier à l'OTI la coordination opérationnelle avec le SITOM pour les informations sur le tri, les cartons, le compostage et les dépôts au sol, avec relais des communes et de la SPL sur les sites et équipements concernés.
- Appliquer le décret n° 2025-582 sur les espaces sans tabac : signaler, informer, retirer les cendriers des zones interdites et suivre les mégots dans les zones autorisées.

PILOTAGE

OTI - SITOM pour les messages ; communes et SPL pour les sites et équipements

INDICATEUR

2 revues/an ; conformité de la signalétique ; déchets diffus suivis

PREUVE ANNUELLE

Compte rendu de tournée, photos, supports, caractérisations

ÉCHÉANCE

Diagnostic partagé en 2027 ; suivi saisonnier

AXE 2 - SENSIBILISER

06 - Former les équipes et créer un réseau d'ambassadeurs

Point de départ 2026. Les agents des communes, les salariés permanents et saisonniers de la SPL et de l'OTI, les moniteurs, bénévoles et associations participent déjà aux actions. Le nouveau cycle doit transformer cette implication en réflexes communs et en capacité à relayer les messages auprès du public.

ENGAGEMENT COMMUN Chaque employeur signataire présente la charte à ses équipes permanentes et saisonnières, les forme aux impacts des déchets sauvages sur l'eau, la biodiversité et la montagne ainsi qu'aux effets du dérèglement climatique, et leur donne les réflexes permettant de devenir ambassadeurs. Un noyau interstructures est formé à la caractérisation.

- Chaque employeur présente la charte à ses équipes permanentes et saisonnières et organise un briefing métier sur les déchets sauvages, leurs effets sur l'eau et la biodiversité, ainsi que sur les effets du dérèglement climatique en montagne, afin que les agents deviennent des ambassadeurs.
- Organiser avant fin 2027 une formation interstructures, puis un rappel annuel court, et former un groupe commun à la caractérisation de niveau 2 avec Mountain Riders.
- Proposer les modules d'adhésion au Ski Club de la Gentiane, à l'ESF de Crest-Voland et à Crevo&Co.

PILOTAGE

Coordinateur territorial - référents des quatre signataires

INDICATEUR

4 référents ; 1 formation commune en 2027 ; 1 briefing annuel par employeur ; personnes formées

PREUVE ANNUELLE

Programme, supports, émargements ou comptes rendus, briefings et modules signés

ÉCHÉANCE

Référents à la signature ; formation en 2027 ; rappel annuel

AXE 2 · SENSIBILISER

07 · Mobiliser le public et les socioprofessionnels

Point de départ 2026. Le partenariat avec le SITOM, coordonné localement par l'OTI, a permis quatre interventions en 2025 et cinq en 2026. Ce rythme justifie un programme annuel plus ambitieux, réparti entre hiver et été et clairement relié aux déchets sauvages.

ENGAGEMENT COMMUN L'OTI coordonne avec le SITOM au minimum quatre interventions MZD par an, informe les visiteurs toute l'année, déploie une campagne déchets-eau-biodiversité et fournit aux hébergeurs, restaurateurs, commerçants et organisateurs des messages et accompagnements directement utilisables.

- Programmer par l'OTI, avec le SITOM, au moins quatre interventions publiques par an : au minimum deux en hiver et deux en été, dont une sur chaque commune et une au contact des usages du domaine ou d'un espace touristique.
- Faire alterner les formats du catalogue SITOM — tri et réduction, anti-gaspillage, compostage, papier recyclé, tawashi, bee-wrap, escape game, textiles et Fresque des solutions — et comptabiliser les personnes rencontrées.
- Déployer avant l'hiver 2027-2028 une campagne territoriale sur l'impact des déchets sur l'eau, la biodiversité et les milieux de montagne — fronts de neige, cœurs de village, buralistes, restaurants et hébergements — puis diffuser un kit pratique aux socioprofessionnels.

PILOTAGE	INDICATEUR	PREUVE ANNUELLE	ÉCHÉANCE
OTI · SITOM · contributions des trois autres signataires	Au moins 4 interventions SITOM/an ; 1 campagne territoriale ; 1 action restaurateurs/an	Programme, contenus, photos, fréquentation, diffusion et établissements accompagnés	Quatre interventions dès 2027 ; campagne avant l'hiver 2027-2028 ; suivi annuel

AXE 3 · COLLECTER ET ANALYSER

08 · Maintenir un grand ramassage annuel caractérisé

Point de départ 2026. Les quatre campagnes 2023-2026 ont installé un rendez-vous collectif et une méthode de caractérisation. Leurs périmètres et conditions différaient : elles racontent chaque campagne mais ne suffisent pas à mesurer seules une évolution territoriale.

ENGAGEMENT COMMUN Les quatre signataires coorganisent chaque année une opération d'envergure, ouverte aux habitants et visiteurs, avec un contexte documenté et une caractérisation de niveau 2 aussi complète que possible.

- Conserver date, météo, périmètre, participants, poids, volume, déchets indicateurs et photographies.
- Distinguer lorsque possible déchets du public, déchets techniques, déchets de chantier et dépôts anciens.
- Partager les résultats avec Mountain Riders et les utiliser pour choisir une action de prévention l'année suivante.

PILOTAGE	INDICATEUR	PREUVE ANNUELLE	ÉCHÉANCE
Quatre signataires · associations participantes	1 ramassage caractérisé et documenté/an	Bilan Mountain Riders, carte, présence, photos	Chaque printemps 2027, 2028 et 2029

AXE 3 - COLLECTER ET ANALYSER

09 - Suivre des sites fixes et décider ensemble

Point de départ 2026. Le bilan a montré l'utilité des caractérisations, mais aussi la dispersion des pièces entre communes, SPL, office, SITOM et associations. Des sites fixes et un pilotage commun permettront de relier enfin la mesure aux décisions.

ENGAGEMENT COMMUN Le territoire suit au moins deux sites Adopt'1 Spot, deux fois par an pendant trois ans, tient un tableau de bord unique et réunit deux temps de pilotage annuels pour transformer les constats en actions de réduction à la source.

- Choisir deux spots complémentaires, dont un sur chaque commune, avec carte, photo de référence et protocole constant.
- Classer les pièces par action, date, responsable, indicateur et preuve dans un dossier partagé.
- Tenir une revue opérationnelle et une revue annuelle de résultats ; réaliser le bilan final en 2029.

PILOTAGE	INDICATEUR	PREUVE ANNUELLE	ÉCHÉANCE
Coordinateur territorial · quatre référents	2 spots × 2 relevés/an × 3 ans ; 2 temps de pilotage/an	Fiches niveau 2, cartes, tableau de bord, comptes rendus	Spots en 2027 ; série et bilan achevés en 2029

DU CONSTAT À LA DÉCISION Les données des spots et du ramassage annuel sont examinées avec les observations des équipes. Chaque année, le comité choisit au moins une action de prévention à ajuster, renforcer ou expérimenter.

Le cycle annuel en quatre temps

- **Hiver** — briefing des équipes, première animation et revue des points sensibles du domaine skiable.
- **Printemps** — ramassage caractérisé, lecture collective des résultats et premier suivi des sites fixes.
- **Été** — seconde animation, mobilisation des visiteurs et lien concret entre déchets, eau et biodiversité.
- **Automne** — second suivi des sites fixes, tableau de bord, bilan des preuves et décisions pour l'année suivante.



04 · MISE EN ŒUVRE

Calendrier commun de mise en œuvre 2027—2029

Ce tableau présente le calendrier commun des neuf priorités territoriales. Il donne les principales échéances et les preuves attendues. La répartition détaillée des responsabilités de chaque signataire figure dans les annexes A à D.

N°	Priorité	2026-2027 · installer	2028 · revoir	2029 · consolider	Pilotage	Preuves attendues
01	Exploitation	Programmer la tournée après fonte et définir l'inventaire technique.	Comparer les secteurs et améliorer les gestes après intervention.	Formaliser la méthode utile pour le cap 2030.	SPL	Fiches, photos, inventaire.
02	Chantiers	Valider la clause commune, son mécanisme de pénalité et l'utiliser sur les opérations ciblées.	Examiner nettoyages, contrôles finaux et éventuelles pénalités ; ajuster la clause.	Présenter les retours d'expérience disponibles.	Maître d'ouvrage	Marchés,ancements, contrôles, réceptions.
03	Événements	Créer la fiche et inventorier le matériel mutualisable.	Comparer les bilans et simplifier l'outil.	Étendre la fiche aux organisateurs adhérents.	OTI / organisateur	Fiches, photos, bilan bref.
04	Réduction / réemploi	État initial papier, emballages, gourdes et pratiques des restaurateurs ; lancer l'accompagnement	Mesurer les progrès, accompagner les établissements et engager davantage de fournisseurs.	Pérenniser les achats, le réemploi et les alternatives aux emballages individuels.	OTI / chaque signataire / Crevo&Co	Supports, achats, établissements, photos.
05	Tri / déchets diffus	Deux revues saisonnières ; coordination OTI-SITOM ; contrôle réglementaire tabac.	Cibler les points sensibles et adapter les messages.	Documenter les équipements et messages maintenus.	OTI / SITOM / communes / SPL	Tournées, photos, supports.

RYTHME DE SUIVI Le tableau de bord est actualisé au fil de l'eau et arrêté une fois par an. Une action non applicable au cours d'une année est expliquée, pas artificiellement remplie.



04 • MISE EN ŒUVRE

Calendrier commun de mise en œuvre — suite

N°	Priorité	2026-2027 : installer	2028 : revoir	2029 : consolider	Pilotage	Preuves attendues
06	Équipes / ambassadeurs	Nommer quatre référents, former un groupe interstructures et briefier les équipes permanentes et saisonnières.	Former les nouveaux saisonniers et renouveler les briefings métiers.	Conserver un format court et reproductible.	Coordinateur territorial / employeurs	Supports, CR, émargements.
07	Public / partenaires	Quatre interventions SITOM, une campagne déchets-eau-biodiversité et une action restaurateurs.	Renouveler les thèmes selon les déchets observés et mesurer les publics touchés.	Pérenniser quatre interventions, la campagne et les relais socioprofessionnels.	OTI / SITOM	Programmes, photos, publics.
08	Ramassage annuel	Réaliser le ramassage 2027 avec contexte complet et niveau 2.	Lire le ramassage 2028 par familles de déchets.	Ramassage 2029 et synthèse du cycle.	4 signataires	Bilans MR, cartes, photos.
09	Spots / pilotage	Choisir deux spots, ouvrir le dossier partagé et tenir deux revues.	Comparer les relevés et décider d'actions correctives.	Achever les séries, adopter le bilan et préparer 2030.	Coordinateur territorial / 4 référents	Fiches, tableau, CR, index.

LECTURE DES RÉSULTATS Le statut annuel distingue : acquis à maintenir, en cours, à lancer ou requalifié avec justification. Cette règle évite de confondre absence de document et absence d'action.



04 · TABLEAU DE BORD

Indicateurs communs à renseigner chaque année

Indicateur	Point de départ	2027	2028	2029	Statut	Preuve / mode de calcul
Tournée technique après fonte	Pratiques existantes à structurer	À renseigner	À renseigner	À renseigner	À renseigner	Tournée réalisée et éléments récupérés · Fiche + inventaire
Opérations avec clause déchets	Logère documentée	À renseigner	À renseigner	À renseigner	À renseigner	Opérations ciblées / opérations avec clause, contrôle et pénalité prévue · Extraits + réception
Événements avec fiche commune	Pratiques réutilisables existantes	À renseigner	À renseigner	À renseigner	À renseigner	Événements couverts / événements des signataires · Fiches + photos
Réduction à la source / réemploi	Gourdes, vrac, écocup, réemploi	À renseigner	À renseigner	À renseigner	À renseigner	Campagne, établissements accompagnés, achats évités et réemploi · Supports + bilans
Tri et déchets diffus	Équipements et mémo tri en place	À renseigner	À renseigner	À renseigner	À renseigner	Deux revues, actions SITOM et conformité signalétique · CR + photos
Référents et équipes informées	Coopérations existantes	À renseigner	À renseigner	À renseigner	À renseigner	4 référents formation commune, briefings et personnes formées · Supports + CR
Animations MZD et partenaires	Programmations SITOM / Slowly	À renseigner	À renseigner	À renseigner	À renseigner	Au moins 4 interventions SITOM, 1 campagne territoriale et 1 action restaurateurs/an · Programmes + bilans
Ramassage annuel	4 campagnes 2023-2026	À renseigner	À renseigner	À renseigner	À renseigner	1 bilan complet/an · Bilan MR
Adopt'1 Spot et pilotage	Pas de série complète	À renseigner	À renseigner	À renseigner	À renseigner	4 relevés et 2 temps de pilotage/an · Fiches + tableau + CR

SUIVI ANNUEL Les cellules annuelles sont renseignées au fil de l'eau. Le tableau arrêté chaque année est daté et joint au compte rendu du comité commun.



ANNEXES A À D · ENGAGEMENTS PAR STRUCTURE

RENOI AUX ANNEXES Les responsabilités propres, les jalons 2027-2029, les indicateurs et les preuves attendues de chaque signataire sont détaillés dans les annexes A à D, qui font partie intégrante de la présente charte : A · Crest-Voland ; B · Cohennoz ; C · SPL Domaine Skiable ; D · Office de Tourisme du Val d'Arly.

05 · MODULE PROPOSÉ À L'ADHÉSION

Ski Club de la Gentiane

POSITION Ce module est proposé à la signature de la structure. Il complète le pacte territorial sans modifier les responsabilités juridiques des quatre signataires principaux.

Référentiel mobilisé — Plan d'actions MZD — Clubs de la Fédération française de ski

Finalité — Faire des entraînements, déplacements et événements du club un terrain d'apprentissage concret du zéro déchet sauvage.

Engagements proposés

- Demander gourdes et goûters dans des contenants réutilisables, en privilégiant le vrac et les partenariats locaux.
- Prolonger, récupérer, donner ou recycler le matériel sportif et les équipements de fin de saison.
- Utiliser écocup, vaisselle réutilisable et tri visible lors de la Fête des Vieux Fours et des événements du club.
- Former les entraîneurs et sensibiliser les jeunes avec des messages adaptés.
- Participer au ramassage annuel et adopter ou coadopter un spot fixe.

Suivi	Contenu
Indicateurs	Briefing annuel ; événements couverts ; opération matériel ; participation au ramassage ; relevés du spot le cas échéant.
Preuves annuelles	Support aux familles, photos d'événements, bilan de récupération, présence et fiches Adopt'1 Spot.

Adhésion

RÉFÉRENT Nom : _____ Contact : _____	DÉCISION Instance / date : _____	SIGNATURE Nom et qualité : _____ Le : ____ / ____ / ____
---	--	---

05 · MODULE PROPOSÉ À L'ADHÉSION

ESF de Crest-Voland

POSITION Ce module est proposé à la signature de la structure. Il complète le pacte territorial sans modifier les responsabilités juridiques des quatre signataires principaux.

Référentiel mobilisé — Plan d’actions MZD — Syndicat national des moniteurs du ski français

Finalité — Mobiliser les moniteurs, les familles et les enfants au plus près des pratiques de ski et des zones d’apprentissage.

Engagements proposés

- Proposer des goûters sans emballages individuels et demander gourde et gobelet réutilisable aux familles.
- Ramasser systématiquement piquets et fragments après les courses et sur les stades de slalom.
- Prolonger les tenues, privilégier la récupération de matériel et utiliser des flambeaux non jetables.
- Former les moniteurs pour qu’ils deviennent relais de la prévention auprès des adultes et des enfants.
- Déployer des messages adaptés au départ des cours et dans l’univers enfants, puis participer au ramassage annuel ou à un spot fixe.

Suivi	Contenu
Indicateurs	Moniteurs informés ; goûters concernés ; contrôles après courses ; supports enfants ; participation aux collectes.
Preuves annuelles	Compte rendu de réunion, consignes aux familles, photos, inventaire du matériel récupéré et fiches de ramassage.

Adhésion

RÉFÉRENT

Nom : _____
Contact : _____

DÉCISION

Instance / date : _____

SIGNATURE

Nom et qualité : _____
Le : ____ / ____ / ____

05 · MODULE PROPOSÉ À L'ADHÉSION

Crevo&Co et ses commerçants adhérents

POSITION Ce module est proposé à la signature de la structure. Il complète le pacte territorial sans modifier les responsabilités juridiques des quatre signataires principaux.

Référentiel mobilisé — Référentiels MZD — Commerces et événementiel, adaptés au contexte local

Finalité — Faire des commerces et événements économiques des relais visibles de la réduction à la source et du réemploi.

Engagements proposés

- Appliquer la fiche zéro déchet à la Fête d'automne, à la braderie et aux manifestations organisées par l'association.
- Utiliser écocup, vaisselle réutilisable, points de tri visibles et remise en état du site après l'événement.
- Réduire flyers, facturettes, goodies et emballages ; retirer et trier les emballages dès la mise en rayon.
- Mettre en avant le vrac, la recharge, la réparation, le don et la récupération du matériel sportif.
- Constituer un premier groupe de commerces pilotes et participer au ramassage annuel ou à un spot de proximité.

Suivi	Contenu
Indicateurs	Événements couverts ; commerces pilotes ; actions de réduction ; opération de récupération ; participation aux collectes.
Preuves annuelles	Fiches événements, photos, liste des commerces, supports clients, bilan des collectes ou du matériel récupéré.

Adhésion

RÉFÉRENT

Nom : _____
Contact : _____

DÉCISION

Instance / date : _____

SIGNATURE

Nom et qualité : _____
Le : ____ / ____ / ____

EXTENSION POSSIBLE Après cette première vague, les référentiels hébergeurs, restaurateurs, commerces, accompagnateurs et événementiel permettent d'accueillir d'autres adhérents sans réécrire le pacte territorial.

05 · MÉTHODE

Mesurer sans confondre les indicateurs

Grand ramassage annuel — Mobilise et sensibilise. Ses résultats sont analysés avec le périmètre, la météo et les déchets lourds ; ils ne suffisent pas à mesurer une tendance.

Caractérisation niveau 2 — Pèse, mesure le volume et compte des déchets indicateurs selon la grille Mountain Riders. Elle rend le diagnostic plus utile.

Adopt'1 Spot — Suit le même petit périmètre deux fois par an pendant trois ans, avec un protocole stable. C'est l'outil principal pour observer une évolution locale.

Indicateur d'action — Mesure une réalisation maîtrisable : affichage installé, clause intégrée, événement couvert, formation tenue ou plan partenaire signé.

Preuve annuelle — Document proportionné à l'action : photographie, compte rendu, fiche, extrait de marché, bilan ou donnée de caractérisation.

RÈGLE DE PRUDENCE Une diminution du poids collecté peut provenir d'un changement de périmètre ou de la présence de déchets lourds une année donnée. La charte privilégie donc les séries fixes et les déchets indicateurs.

Ce qui comptera comme action MZD

- Une animation eau ou biodiversité seulement si elle comporte un contenu explicite sur les déchets sauvages.
- Une page d'agenda comme preuve de programmation ; une photographie, un bilan ou une fréquentation pour documenter la réalisation.
- Une pratique locale attestée et expliquée, même si elle n'a pas donné lieu à une procédure lourde.

05 • RÉFÉRENCES

Référentiels et documents mobilisés

Source	Utilisation dans la charte
Bilan final Montagne Zéro Déchet 2023-2026	Point de départ, acquis et actions restant à structurer.
Plan d'actions type MZD — Communes	Structure des trois axes et engagements attendus des communes.
Référentiel MZD — Gestionnaires de domaines skiables, DSF v3	Déchets techniques, supports de forfaits, chantiers et pénalités, salariés, fournisseurs, restaurants d'altitude, ramassage et sites fixes.
Référentiel MZD — Offices de tourisme, OT v2	Événements, visiteurs, formation des équipes, eau et biodiversité, socioprofessionnels, réduction des emballages et coordination territoriale.
Référentiels MZD — Hébergeurs, restaurateurs, commerces	Réduction à la source, emballages, réemploi, tri et information des clients.
Référentiels MZD — ESF, Clubs FFS, SNAM	Jeunesse, pratiques sportives, matériel, sorties et sensibilisation.
Référentiel MZD — Événementiel	Réduction en amont, tri, débalisage, nettoyage et amélioration continue.
Charte nationale Montagne Zéro Déchet Sauvage en 2030	Cap national et principe d'un plan d'actions personnalisé.
SITOM — catalogue OT et pages officielles	Quatre interventions annuelles, diversité des formats, formation des professionnels, compostage, anti-gaspillage et matériel éco-événements.

Liens officiels utiles

- Mountain Riders — Charte nationale MZD 2030 [Ouvrir la source officielle](#)
- Mountain Riders — Adopt'1 Spot [Ouvrir la source officielle](#)
- Légifrance — décret n° 2025-582 [Ouvrir la source officielle](#)
- Légifrance — arrêté du 21 juillet 2025 [Ouvrir la source officielle](#)
- SITOM — missions, animations et accompagnement professionnel [Ouvrir la source officielle](#)
- SITOM — matériel et formation pour les éco-événements [Ouvrir la source officielle](#)

06 · ENGAGEMENT COMMUN

Signature de la charte et de ses annexes

Crest-Voland, Cohennoz, la SPL Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz et l'Office de Tourisme du Val d'Arly s'engagent à mettre en œuvre les neuf priorités selon la répartition précisée dans les annexes A à D, à partager le même suivi et à rendre compte ensemble de la progression territoriale jusqu'en 2029.

PORTÉE L'engagement est collectif quant aux résultats territoriaux et individualisé quant à l'exécution définie dans l'annexe de chaque signataire. Il ne transfère aucune compétence et n'emporte aucune responsabilité d'un signataire pour les actes d'un autre.

DURÉE La charte prend effet à la date de sa dernière signature et s'applique jusqu'au 31 décembre 2029. Son bilan prépare les décisions nécessaires pour l'échéance nationale 2030.

Références des décisions

CREST-VOLAND

Délibération n° _____
Date : ____ / ____ / ____

SPL

Décision / autorisation : _____
Date : ____ / ____ / ____

COHENNOZ

Délibération n° _____
Date : ____ / ____ / ____

OTI

Décision / autorisation : _____
Date : ____ / ____ / ____

À RENSEIGNER L'intitulé exact des instances et l'identité des représentants habilités de la SPL et de l'OTI sont renseignés lors de l'adoption et de la signature.

06 • ENGAGEMENT COMMUN

Signatures

Pour la commune de Crest-Voland Le maire Nom : _____ Qualité : _____ Le : ____ / ____ / ____ Signature et cachet : _____	Pour la commune de Cohennoz Le maire Nom : _____ Qualité : _____ Le : ____ / ____ / ____ Signature et cachet : _____
Pour la SPL Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz La personne habilitée Nom : _____ Qualité : _____ Le : ____ / ____ / ____ Signature et cachet : _____	Pour l'Office de Tourisme du Val d'Arly La personne habilitée Nom : _____ Qualité : _____ Le : ____ / ____ / ____ Signature et cachet : _____

TRANSMISSION Après signature, la charte, ses annexes A à D et le plan d'actions sont conservés dans le dossier partagé et transmis à Mountain Riders selon les modalités en vigueur.



Du ramassage à la prévention : une responsabilité partagée jusqu'au cap 2030.



Engagements 2026—2029

Commune de Crest-Voland

OBJET Cette annexe fait partie intégrante de la Charte territoriale Montagne Zéro Déchet 2026—2029. Elle précise les responsabilités, le calendrier, les indicateurs et les preuves attendues de la structure, sans créer de charte séparée.

Rôle dans le pacte territorial

Coordination publique commune avec l'autre commune : gouvernance, espaces publics et points d'apport, travaux communaux, relation avec Arlysère et décisions relevant du maire sur son territoire.

9

priorités communes

1

réfèrent communal

2/an

temps de pilotage

1

spot sur la commune

Engagements transversaux

- Valider les neuf priorités, examiner les résultats et arbitrer avec les trois autres signataires les adaptations nécessaires.
- Désigner un réfèrent, participer aux deux rendez-vous annuels et transmettre au coordinateur territorial les indicateurs et preuves relevant de la commune.
- Contribuer au ramassage annuel, au suivi du spot communal et à la communication commune sur les résultats, les limites et les améliorations décidées.
- Soutenir le programme OTI–SITOM sans se substituer à l'OTI, qui en assure la coordination opérationnelle pour les communes et la station-village.
- Exercer chaque engagement sur son propre territoire : la charte ne transfère aucune compétence et ne rend pas la commune responsable des actes d'un autre signataire.

VALIDATION DE L'ANNEXE La structure confirme les engagements relevant de ses missions, le réfèrent désigné, les moyens mobilisables et le circuit interne de production des preuves. Une priorité territoriale peut être indiquée non applicable lorsqu'elle ne relève pas de ses compétences.

AXE 1

ATTEINDRE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE — PRIORITÉS 01 À 03

Priorité Engagements de la structure

01

Appuyer la
prévention sur le
domaine

- Appuyer la SPL dans la prévention continue des déchets techniques et dans la tournée annuelle après la fonte.
- Transmettre les observations utiles provenant des agents, des espaces communaux et des usagers, puis contribuer à la revue des secteurs sensibles.
- Relayer, lorsque nécessaire, les messages de prévention définis avec la SPL et l'OTI.

02

Prévenir les déchets
des chantiers
communaux

- Insérer dans les marchés communaux ciblés la clause commune sur la prévention des déchets sauvages, le tri et le nettoyage final.
- Prévoir une pénalité contractuelle proportionnée et incitative en cas de non-respect constaté.
- Présenter les règles aux entreprises et sous-traitants, demander le nettoyage régulier des bases-vie et zones d'intervention, puis contrôler la remise en état sur un périmètre élargi si le vent peut disperser des déchets.
- Conserver une trace courte de la réception : contrôle, réserve éventuelle, photographies et pénalité éventuelle.

03

Appliquer la fiche
zéro déchet aux
événements
communaux

- Appliquer à tout événement organisé ou coorganisé par la commune le socle commun : réduction du jetable, réutilisable, eau accessible, tri visible, information des bénévoles et remise en état.
- Utiliser la fiche événement commune dès la préparation avec prestataires et associations.
- Demander à l'OTI la coordination du matériel ou de la formation SITOM et réaliser un bilan bref après les manifestations importantes.

Jalons 2027—2029

- 2027** — Désigner le relais communal et contribuer à la première tournée structurée.
- 2028** — Partager les zones récurrentes et examiner les résultats avec la SPL.
- 2029** — Contribuer à la formalisation de la méthode utile au cap 2030.

- 2027** — Valider la clause type et l'utiliser sur les opérations ciblées.
- 2028** — Examiner les contrôles finaux et ajuster la clause si nécessaire.
- 2029** — Présenter les retours d'expérience disponibles et pérenniser la méthode.

- 2027** — Adopter la fiche avant l'été et couvrir tous les événements concernés.
- 2028** — Comparer les bilans, corriger les difficultés de tri ou de logistique.
- 2029** — Maintenir la couverture et étendre l'outil aux organisateurs partenaires.

Indicateurs et preuves

Indicateur — Contribution communale à une tournée après fonte par an.

Preuves — Compte rendu, observations transmises, photographies ou élément du tableau de bord.

Indicateur — 100 % des opérations communales ciblées avec clause, contrôle final et mécanisme de pénalité.

Preuves — Extrait de marché, lancement, contrôles, réception, photos et pénalité éventuelle.

Indicateur — 100 % des événements communaux organisés ou coorganisés couverts à partir de 2027.

Preuves — Fiches événements, photos, bilan bref et inventaire du matériel utilisé.

AXE 1

ATTEINDRE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE — PRIORITÉS 04 ET 05

Engagements de la structure		Jalons 2027—2029	Indicateurs et preuves
Priorité			
04	Réduire à la source et développer le réemploi	· Réduire les emballages, bouteilles, impressions, factures et objets promotionnels générés par la commune. · Mettre en avant points d'eau, gourdes, vrac, grands conditionnements et solutions réutilisables ; demander aux fournisseurs de limiter leurs emballages. · Soutenir la récupération, le don, la réparation ou le recyclage du matériel sportif et événementiel. · Relayer l'accompagnement annuel des restaurateurs conduit par l'OTI, le SITOM et Crevo&Co.	Indicateur — Une campagne solutions par an et suivi des principaux achats, impressions et pratiques de réemploi. Preuves — Supports, factures ou inventaires utiles, actions engagées et photographies.
	Améliorer le tri et prévenir les déchets diffus	· Assurer, sur les sites communaux et espaces publics, la lisibilité des consignes de tri et la surveillance des points sensibles. · Effectuer avec les partenaires deux revues saisonnières des points d'apport, de la signalétique et des besoins de communication. · Mobiliser Arlysère pour les équipements et la collecte ; fournir à l'OTI les sites, informations et relais nécessaires à sa coordination avec le SITOM. · Appliquer les règles relatives aux espaces sans tabac sur les sites concernés : signaler, informer, retirer les cendriers des zones interdites et suivre les mégots dans les zones autorisées.	Indicateur — Deux revues par an ; conformité de la signalétique ; déchets diffus suivis. Preuves — Comptes rendus de tournée, photographies, supports et signalements traités.

SENSIBILISER — PRIORITÉS 06 ET 07

Priorité Engagements de la structure

Jalons 2027—2029

Indicateurs et preuves

06

Former les équipes et créer des ambassadeurs

- Nommer un référent communal dès l'adoption de la charte.
- Présenter la charte aux agents permanents et saisonniers et organiser chaque année un briefing métier sur les déchets sauvages, l'eau, la biodiversité, la montagne et le dérèglement climatique.
- Participer à la formation interstructures avant fin 2027 et au groupe commun de caractérisation de niveau 2.
- Soutenir la présentation des modules d'adhésion au Ski Club, à l'ESF et à Crevo&Co.

2027 — Nommer le référent, former le premier groupe et tenir le briefing annuel.
2028 — Former les nouveaux agents ou saisonniers et renouveler le briefing.
2029 — Conserver un format de formation court, reproductible et documenté.

Indicateur — Un référent ; un briefing annuel ; agents informés ; participation au groupe niveau 2.
Preuves — Supports, compte rendu, émargement simple ou nombre de personnes informées.

07

Soutenir la mobilisation du public et des professionnels

- Soutenir le programme OTI–SITOM d'au moins quatre interventions par an en apportant locaux, autorisations, logistique et relais d'information.
- Accueillir ou faciliter au moins une intervention annuelle sur le territoire de Crest-Voland, dans le respect de la répartition territoriale du programme.
- Relayer la campagne déchets-eau-biodiversité et le kit pratique auprès des hébergeurs, restaurateurs, commerçants et organisateurs.
- Relayer l'action annuelle destinée aux restaurateurs sur les emballages à usage unique, l'anti-gaspillage et le compostage volontaire.

2027 — Soutenir quatre interventions, lancer les relais et déployer la campagne avant l'hiver 2027–2028.
2028 — Adapter les thèmes aux déchets observés et suivre les publics touchés.
2029 — Pérenniser les relais locaux et le soutien logistique.

Indicateur — Au moins une intervention facilitée sur la commune ; campagne et action restaurateurs relayées.
Preuves — Programme, autorisation ou logistique, photos, diffusion et liste des relais mobilisés.

AXE 3

COLLECTER ET ANALYSER — PRIORITÉS 08 ET 09

Engagements de la structure		Jalons 2027—2029	Indicateurs et preuves
Priorité			
08	Coorganiser le grand ramassage annuel	2027 — Participer au ramassage 2027 avec contexte complet et caractérisation niveau 2. 2028 — Lire les résultats 2028 par familles de déchets et ajuster une action. 2029 — Participer au ramassage 2029 et à la synthèse du cycle.	Indicateur — Un ramassage caractérisé et documenté par an. Preuves — Bilan Mountain Riders, carte, présence, données et photographies.
09	Suivre un site fixe et participer au pilotage commun	2027 — Choisir le spot, ouvrir la série et participer aux deux revues. 2028 — Comparer les relevés et décider d’actions correctives. 2029 — Achever la série, adopter le bilan commun et préparer 2030.	Indicateur — Un spot sur la commune x deux relevés/an x trois ans ; deux temps de pilotage/an. Preuves — Fiches niveau 2, carte, photos, tableau de bord et comptes rendus.

Validation des engagements de la structure

PORTÉE La présente annexe détaille les engagements propres de la structure. Après validation, elle est jointe à la charte territoriale et en fait partie intégrante.

Livrables attendus sur les trois années

2027

INSTALLER

- Référent nommé et équipes briefées.
- Clause chantier et fiche événement adoptées.
- Spot fixe ouvert et premier ramassage documenté.
- Soutien au programme OTI-SITOM.

2028

REVOIR

- Deux relevés du spot et deux revues saisonnières.
- Bilan des chantiers et événements.
- Actions ajustées selon les déchets observés.
- Preuves transmises au tableau de bord.

2029

CONSOLIDIDER

- Troisième année de suivi achevée.
- Méthodes utiles pérennisées.
- Contribution au bilan commun et au cap 2030.
- Dossier de preuves complété.

Validation des neuf priorités

N°	Priorité	Validé	À préciser	Observation / responsable
01	Exploitation et déchets techniques	☐	☐	
02	Déchets des chantiers	☐	☐	
03	Événements sobres	☐	☐	
04	Réduction et réemploi	☐	☐	
05	Tri et déchets diffus	☐	☐	
06	Équipes et ambassadeurs	☐	☐	
07	Public et socioprofessionnels	☐	☐	
08	Ramassage annuel	☐	☐	
09	Sites fixes et pilotage	☐	☐	

Référent et retour de validation

Référent proposé :

Instance / personne consultée :

Contact :

Date du retour :

Décision de travail : ☐ Accord en l'état ☐ Accord avec observations

☐ À retravailler avec le coordinateur territorial



Engagements 2026—2029

Commune de Cohennoz

OBJET Cette annexe fait partie intégrante de la Charte territoriale Montagne Zéro Déchet 2026—2029. Elle précise les responsabilités, le calendrier, les indicateurs et les preuves attendues de la structure, sans créer de charte séparée.

Rôle dans le pacte territorial

Coordination publique commune avec l'autre commune : gouvernance, espaces publics et points d'apport, travaux communaux, relation avec Arlysère et décisions relevant du maire sur son territoire.

9	1	2/an	1
priorités communes	réfèrent communal	temps de pilotage	spot sur la commune

Engagements transversaux

- Valider les neuf priorités, examiner les résultats et arbitrer avec les trois autres signataires les adaptations nécessaires.
- Désigner un réfèrent, participer aux deux rendez-vous annuels et transmettre au coordinateur territorial les indicateurs et preuves relevant de la commune.
- Contribuer au ramassage annuel, au suivi du spot communal et à la communication commune sur les résultats, les limites et les améliorations décidées.
- Soutenir le programme OTI–SITOM sans se substituer à l'OTI, qui en assure la coordination opérationnelle pour les communes et la station-village.
- Exercer chaque engagement sur son propre territoire : la charte ne transfère aucune compétence et ne rend pas la commune responsable des actes d'un autre signataire.

VALIDATION DE L'ANNEXE La structure confirme les engagements relevant de ses missions, le réfèrent désigné, les moyens mobilisables et le circuit interne de production des preuves. Une priorité territoriale peut être indiquée non applicable lorsqu'elle ne relève pas de ses compétences.

ATTEINDRE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE — PRIORITÉS 01 À 03

Priorité Engagements de la structure

Jalons 2027—2029

Indicateurs et preuves

01

Appuyer la prévention sur le domaine

- Appuyer la SPL dans la prévention continue des déchets techniques et dans la tournée annuelle après la fonte.
- Transmettre les observations utiles provenant des agents, des espaces communaux et des usagers, puis contribuer à la revue des secteurs sensibles.
- Relayer, lorsque nécessaire, les messages de prévention définis avec la SPL et l'OTI.

- 2027 — Désigner le relais communal et contribuer à la première tournée structurée.
- 2028 — Partager les zones récurrentes et examiner les résultats avec la SPL.
- 2029 — Contribuer à la formalisation de la méthode utile au cap 2030.

Indicateur — Contribution communale à une tournée après fonte par an.
Preuves — Compte rendu, observations transmises, photographies ou élément du tableau de bord.

02

Prévenir les déchets des chantiers communaux

- Insérer dans les marchés communaux ciblés la clause commune sur la prévention des déchets sauvages, le tri et le nettoyage final.
- Prévoir une pénalité contractuelle proportionnée et incitative en cas de non-respect constaté.
- Présenter les règles aux entreprises et sous-traitants, demander le nettoyage régulier des bases-vie et zones d'intervention, puis contrôler la remise en état sur un périmètre élargi si le vent peut disperser des déchets.
- Conservier une trace courte de la réception : contrôle, réserve éventuelle, photographies et pénalité éventuelle.

- 2027 — Valider la clause type et l'utiliser sur les opérations ciblées.
- 2028 — Examiner les contrôles finaux et ajuster la clause si nécessaire.
- 2029 — Présenter les retours d'expérience disponibles et pérenniser la méthode.

Indicateur — 100 % des opérations communales ciblées avec clause, contrôle final et mécanisme de pénalité.
Preuves — Extrait de marché, lancement, contrôles, réception, photos et pénalité éventuelle.

03

Appliquer la fiche zéro déchet aux événements communaux

- Appliquer à tout événement organisé ou coorganisé par la commune le socle commun : réduction du jetable, réutilisable, eau accessible, tri visible, information des bénévoles et remise en état.
- Utiliser la fiche événement commune dès la préparation avec prestataires et associations.
- Demander à l'OTI la coordination du matériel ou de la formation SITOM et réaliser un bilan bref après les manifestations importantes.

- 2027 — Adopter la fiche avant l'été et couvrir tous les événements concernés.
- 2028 — Comparer les bilans, corriger les difficultés de tri ou de logistique.
- 2029 — Maintenir la couverture et étendre l'outil aux organisateurs partenaires.

Indicateur — 100 % des événements communaux organisés ou coorganisés couverts à partir de 2027.
Preuves — Fiches événements, photos, bilan bref et inventaire du matériel utilisé.

ATTEINDRE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE — PRIORITÉS 04 ET 05

Engagements de la structure		Jalons 2027—2029	Indicateurs et preuves
04 Réduire à la source et développer le réemploi	Priorité		
	· Réduire les emballages, bouteilles, impressions, factures et objets promotionnels générés par la commune. · Mettre en avant points d'eau, gourdes, vrac, grands conditionnements et solutions réutilisables ; demander aux fournisseurs de limiter leurs emballages. · Soutenir la récupération, le don, la réparation ou le recyclage du matériel sportif et événementiel. · Relayer l'accompagnement annuel des restaurateurs conduit par l'OTI, le SITOM et Crevo&Co.	2027 — Établir l'état initial des achats et pratiques ; engager les premières réductions. 2028 — Mesurer les progrès et solliciter davantage de fournisseurs. 2029 — Pérenniser les achats réutilisables et les alternatives aux emballages individuels.	Indicateur — Une campagne solutions par an et suivi des principaux achats, impressions et pratiques de réemploi. Preuves — Supports, factures ou inventaires utiles, actions engagées et photographies.
05 Améliorer le tri et prévenir les déchets diffus	Priorité		
	· Assurer, sur les sites communaux et espaces publics, la lisibilité des consignes de tri et la surveillance des points sensibles. · Effectuer avec les partenaires deux revues saisonnières des points d'apport, de la signalétique et des besoins de communication. · Mobiliser Arlysère pour les équipements et la collecte ; fournir à l'OTI les sites, informations et relais nécessaires à sa coordination avec le SITOM. · Appliquer les règles relatives aux espaces sans tabac sur les sites concernés : signaler, informer, retirer les cendriers des zones interdites et suivre les mégots dans les zones autorisées.	2027 — Réaliser le diagnostic partagé et vérifier la conformité des principaux sites. 2028 — Cibler les points sensibles et adapter équipements ou messages. 2029 — Documenter les dispositifs et messages maintenus.	Indicateur — Deux revues par an ; conformité de la signalétique ; déchets diffus suivis. Preuves — Comptes rendus de tournée, photographies, supports et signalements traités.

SENSIBILISER — PRIORITÉS 06 ET 07

Priorité Engagements de la structure

Jalons 2027—2029

Indicateurs et preuves

06 Former les équipes et créer des ambassadeurs

- Nommer un référent communal dès l'adoption de la charte.
- Présenter la charte aux agents permanents et saisonniers et organiser chaque année un briefing métier sur les déchets sauvages, l'eau, la biodiversité, la montagne et le dérèglement climatique.
- Participer à la formation interstructures avant fin 2027 et au groupe commun de caractérisation de niveau 2.
- Soutenir la présentation des modules d'adhésion au Ski Club, à l'ESF et à Crevo&Co.

- 2027 — Nommer le référent, former le premier groupe et tenir le briefing annuel.
- 2028 — Former les nouveaux agents ou saisonniers et renouveler le briefing.
- 2029 — Conserver un format de formation court, reproductible et documenté.

Indicateur — Un référent ; un briefing annuel ; agents informés ; participation au groupe niveau 2.

Preuves — Supports, compte rendu, élargement simple ou nombre de personnes informées.

07 Soutenir la mobilisation du public et des professionnels

- Soutenir le programme OTI-SITOM d'au moins quatre interventions par an en apportant locaux, autorisations, logistique et relais d'information.
- Accueillir ou faciliter au moins une intervention annuelle sur le territoire de Cohennoz, dans le respect de la répartition territoriale du programme.
- Relayer la campagne déchets-eau-biodiversité et le kit pratique auprès des hébergeurs, restaurateurs, commerçants et organisateurs.
- Relayer l'action annuelle destinée aux restaurateurs sur les emballages à usage unique, l'anti-gaspillage et le compostage volontaire.

- 2027 — Soutenir quatre interventions, lancer les relais et déployer la campagne avant l'hiver 2027–2028.
- 2028 — Adapter les thèmes aux déchets observés et suivre les publics touchés.
- 2029 — Pérenniser les relais locaux et le soutien logistique.

Indicateur — Au moins une intervention facilitée sur la commune ; campagne et action restaurateurs relayées.

Preuves — Programme, autorisation ou logistique, photos, diffusion et liste des relais mobilisés.

AXE 3

COLLECTER ET ANALYSER — PRIORITÉS 08 ET 09

Engagements de la structure		Jalons 2027—2029	Indicateurs et preuves
Priorité			
08	Coorganiser le grand ramassage annuel	Coorganiser chaque année avec les trois autres signataires un ramassage d'envergure ouvert aux habitants et visiteurs. Appuyer l'organisation opérationnelle assurée pour la commune et la station-village par l'OTT : autorisations, agents, logistique, communication et accès aux sites. Contribuer à documenter date, météo, périmètre, participants, poids, volume, déchets indicateurs et photographies. Utiliser les résultats pour décider d'au moins une action de prévention l'année suivante.	Indicateur — Un ramassage caractérisé et documenté par an. Preuves — Bilan Mountain Riders, carte, présence, données et photographies.
		2027 — Participer au ramassage 2027 avec contexte complet et caractérisation niveau 2. 2028 — Lire les résultats 2028 par familles de déchets et ajuster une action. 2029 — Participer au ramassage 2029 et à la synthèse du cycle.	
09	Suivre un site fixe et participer au pilotage commun	Contribuer au choix et au suivi d'au moins un spot fixe situé sur Cohennoz, avec carte, photo de référence et protocole constant. Participer aux deux relevés annuels pendant trois ans et transmettre les fiches au dossier partagé. Participer aux deux temps de pilotage annuels, renseigner le tableau de bord et fournir les preuves classées par action. Examiner les résultats et contribuer chaque année au choix d'une action à ajuster, renforcer ou expérimenter.	Indicateur — Un spot sur la commune x deux relevés/an x trois ans ; deux temps de pilotage/an. Preuves — Fiches niveau 2, carte, photos, tableau de bord et comptes rendus.
		2027 — Choisir le spot, ouvrir la série et participer aux deux revues. 2028 — Comparer les relevés et décider d'actions correctives. 2029 — Achever la série, adopter le bilan commun et préparer 2030.	

Validation des engagements de la structure

PORTÉE La présente annexe détaille les engagements propres de la structure. Après validation, elle est jointe à la charte territoriale et en fait partie intégrante.

Livrables attendus sur les trois années

2027 INSTALLER	2028 REVOIR	2029 CONSOLIDER
• Référent nommé et équipes briefées. • Clause chantier et fiche événement adoptées. • Spot fixe ouvert et premier ramassage documenté. • Soutien au programme OTI–SITOM.	• Deux relevés du spot et deux revues saisonnières. • Bilan des chantiers et événements. • Actions ajustées selon les déchets observés. • Preuves transmises au tableau de bord.	• Troisième année de suivi achevée. • Méthodes utiles pérennisées. • Contribution au bilan commun et au cap 2030. • Dossier de preuves complété.

Validation des neuf priorités

N°	Priorité	Validé	À préciser	Observation / responsable
01	Exploitation et déchets techniques	☐	☐	
02	Déchets des chantiers	☐	☐	
03	Événements sobres	☐	☐	
04	Réduction et réemploi	☐	☐	
05	Tri et déchets diffus	☐	☐	
06	Équipes et ambassadeurs	☐	☐	
07	Public et socioprofessionnels	☐	☐	
08	Ramassage annuel	☐	☐	
09	Sites fixes et pilotage	☐	☐	

Référent et retour de validation

Référent proposé :

Contact :

Instance / personne consultée :

Date du retour :

Décision de travail : ☐ Accord en l'état ☐ Accord avec observations

☐ À retravailler avec le coordinateur territorial



Engagements 2026—2029

SPL Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz

OBJET Cette annexe fait partie intégrante de la Charte territoriale Montagne Zéro Déchet 2026—2029. Elle précise les responsabilités, le calendrier, les indicateurs et les preuves attendues de la structure, sans créer de charte séparée.

Rôle dans le pacte territorial

Coordination opérationnelle du domaine et de l'exploitation : déchets techniques, tournées après fonte, chantiers, équipes, fournisseurs, concessionnaires, restaurants d'altitude et données des secteurs suivis.

1/an	100 %	2/an	1
tournée après fonte	chantiers ciblés encadrés	revues saisonnières	réfèrent SPL

Engagements transversaux

- Valider les neuf priorités et conduire les opérations relevant de l'exploitation du domaine.
- Désigner un réfèrent, participer aux deux rendez-vous annuels et transmettre les indicateurs, inventaires et preuves de la SPL.
- Former les équipes permanentes et saisonnières et intégrer la prévention aux gestes métiers, aux chantiers et aux relations avec les fournisseurs.
- Contribuer au ramassage annuel, aux sites fixes et à la communication commune sur les résultats.
- Coopérer avec les communes et l'OTI sans transfert de compétence ; l'OTI demeure l'interlocuteur opérationnel du SITOM.

VALIDATION DE L'ANNEXE La structure confirme les engagements relevant de ses missions, le réfèrent désigné, les moyens mobilisables et le circuit interne de production des preuves. Une priorité territoriale peut être indiquée non applicable lorsqu'elle ne relève pas de ses compétences.

ATTEINDRE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE — PRIORITÉS 01 À 03

Priorité Engagements de la structure

Jalons 2027—2029

Indicateurs et preuves

01

Structurer la
prévention des
déchets techniques

- Programmer chaque année une tournée après la fonte sur les secteurs techniques et les zones d'embarquement.
- Faire de la récupération des déchets un réflexe après toute intervention sur piste, remontée, abri ou garage.
- Inventorier jalons, cordages, protections, banderoles, supports de forfaits et petits éléments récupérés.
- Rechercher, lorsque les conditions techniques le permettent, des supports durables, non plastiques ou dématérialisés et les filières de réemploi ou recyclage adaptées.

2027 — Programmer la tournée et définir l'inventaire technique.

2028 — Comparer les secteurs et améliorer les gestes après intervention.

2029 — Formaliser la méthode utile au cap 2030.

Indicateur — Une tournée après fonte par an et un inventaire annuel des éléments récupérés.

Preuves — Fiche de tournée, photos et inventaire synthétique.

02

Prévenir les déchets
des chantiers de la
SPL

- Insérer la clause commune de prévention, tri et nettoyage final dans les marchés ciblés dont la SPL est maître d'ouvrage.
- Prévoir une pénalité contractuelle proportionnée et incitative en cas de non-respect constaté.
- Présenter les règles aux entreprises, fournisseurs et sous-traitants ; imposer le nettoyage régulier des bases-vie et zones d'intervention.
- Contrôler la remise en état sur un périmètre élargi lorsque le vent peut disperser des déchets et conserver la trace de la réception.

2027 — Valider la clause type, son mécanisme de pénalité et l'appliquer aux opérations ciblées.

2028 — Examiner nettoyages, contrôles finaux et éventuelles pénalités ; ajuster la clause.

2029 — Présenter les retours d'expérience et pérenniser la méthode.

Indicateur — 100 % des opérations SPL ciblées avec clause, contrôle final et mécanisme de pénalité.

Preuves — Marchés, lancements, contrôles, réceptions, photos et pénalité éventuelle.

03

Appliquer la fiche
zéro déchet aux
événements du
domaine

- Appliquer le socle commun à tout événement organisé ou coorganisé par la SPL : réduction du jetable, réutilisable, eau accessible, tri visible, briefing des équipes et remise en état.
- Utiliser la fiche commune dès la préparation avec les prestataires et organisateurs.
- Passer par l'OTI pour le matériel ou la formation SITOM et produire un bilan bref après les manifestations importantes.

2027 — Adopter la fiche commune et inventorier les besoins en matériel.

2028 — Comparer les bilans et corriger les difficultés opérationnelles.

2029 — Maintenir la couverture et étendre la fiche aux organisateurs partenaires.

Indicateur — 100 % des événements organisés ou coorganisés par la SPL couverts à partir de 2027.

Preuves — Fiches événements, photos, bilan bref et inventaire du matériel.

ATTEINDRE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE — PRIORITÉS 04 ET 05

Engagements de la structure		Jalons 2027—2029	Indicateurs et preuves
Priorité			
04 Réduire les achats jetables et mobiliser les partenaires du domaine	· Réduire les emballages, bouteilles, impressions, supports promotionnels et objets jetables générés par la SPL. · Développer points d'eau, gourdes, contenants réutilisables et solutions de réemploi ou recyclage des supports de forfaits et matériels. · Demander aux fournisseurs de réduire leurs emballages et associer concessionnaires et restaurants d'altitude à la suppression des portions et emballages à usage unique. · Relayer l'accompagnement annuel conduit par l'OTI, le SITOM et Crevo&Co.	2027 — Établir l'état initial des achats et mobiliser fournisseurs et restaurateurs d'altitude. 2028 — Mesurer les progrès et engager davantage de partenaires. 2029 — Pérenniser les achats, le réemploi et les alternatives aux emballages individuels.	Indicateur — Suivi annuel des achats, supports, fournisseurs et établissements mobilisés. Preuves — Supports, achats, liste des partenaires, actions engagées et photos.
	· Rendre les consignes de tri compréhensibles sur les sites, points de vente, zones d'embarquement et espaces exploités par la SPL. · Participer aux deux revues saisonnières des points sensibles, de la signalétique et des besoins de communication. · Relayer les messages coordonnés par l'OTI avec le SITOM sur le tri, les cartons, le compostage et les dépôts au sol. · Appliquer le décret n° 2025-582 : signaler les espaces sans tabac, informer, retirer les cendriers des zones interdites et suivre les mégots dans les zones autorisées.	2027 — Réaliser le diagnostic partagé et vérifier les principaux sites. 2028 — Cibler les zones sensibles et adapter signalétique, équipement ou messages. 2029 — Documenter les dispositifs et messages maintenus.	Indicateur — Deux revues par an ; conformité de la signalétique ; déchets diffus suivis. Preuves — Comptes rendus de tournée, photos, supports et données de caractérisation.
05 Prévenir les déchets diffus sur le domaine			

SENSIBILISER — PRIORITÉS 06 ET 07

Engagements de la structure		Jalons 2027—2029	Indicateurs et preuves
Priorité			
06	Former les équipes permanentes et saisonnières	- Nommer un référent SPL dès l'adoption de la charte. - Présenter la charte aux salariés permanents et saisonniers et organiser un briefing annuel sur déchets sauvages, eau, biodiversité, montagne et dérèglement climatique. - Transformer les agents en ambassadeurs capables de relayer les messages auprès du public et de récupérer les déchets après intervention. - Participer à la formation interstructures et au groupe de caractérisation de niveau 2.	Indicateur — Un référent ; un briefing annuel ; personnes formées ; participation au groupe niveau 2. Preuves — Programme, supports, compte rendu ou émargement simple.
	Accueillir la sensibilisation sur le domaine	- Mettre à disposition de l'OTI et du SITOM un emplacement pertinent sur le domaine ou un espace touristique pour au moins une intervention du programme annuel. - Faciliter accès, autorisations, logistique et relais auprès des clients et équipes. - Déployer la campagne déchets-eau-biodiversité sur les fronts de neige, zones d'embarquement et points de vente pertinents. - Mobiliser fournisseurs, concessionnaires et restaurants d'altitude comme relais de la réduction à la source.	Indicateur — Au moins une intervention annuelle facilitée sur le domaine ; campagne déployée ; partenaires mobilisés. Preuves — Programme, autorisations, photos, fréquentation et liste des partenaires.

AXE 3

COLLECTER ET ANALYSER — PRIORITÉS 08 ET 09

Engagements de la structure		Jalons 2027—2029	Indicateurs et preuves
08 Coorganiser le grand ramassage annuel	Priorité	- Coorganiser avec les trois autres signataires l'opération annuelle ouverte aux habitants et visiteurs. - Mobiliser agents, accès, connaissances du terrain et moyens logistiques relevant de l'exploitation. - Aider à distinguer les déchets du public, techniques, de chantier et dépôts anciens. - Partager les résultats avec Mountain Riders et utiliser les constats pour améliorer l'exploitation l'année suivante.	Indicateur — Un ramassage caractérisé et documenté par an. Preuves — Bilan Mountain Riders, carte, présence, photos et données techniques.
		2027 — Ramassage 2027 avec contexte complet et niveau 2. 2028 — Lecture 2028 par familles de déchets et ajustement d'une action. 2029 — Ramassage 2029 et synthèse du cycle.	
09 Contribuer aux sites fixes et au pilotage	Priorité	- Contribuer au choix et au suivi des deux spots, notamment lorsqu'ils concernent le domaine ou ses usages. - Participer aux deux relevés annuels, transmettre les observations des équipes et classer les preuves SPL dans le dossier partagé. - Participer aux deux temps de pilotage annuels et renseigner le tableau de bord. - Contribuer chaque année au choix d'une action de prévention à ajuster, renforcer ou expérimenter.	Indicateur — Contribution à deux spots x deux relevés/an ; deux temps de pilotage/an. Preuves — Fiches niveau 2, photos, inventaires, tableau de bord et comptes rendus.
		2027 — Ouvrir les séries, fournir les observations opérationnelles et participer aux deux revues. 2028 — Comparer les relevés et décider d'actions correctives. 2029 — Achever les séries, contribuer au bilan et préparer 2030.	

Validation des engagements de la structure

PORTÉE La présente annexe détaille les engagements propres de la structure. Après validation, elle est jointe à la charte territoriale et en fait partie intégrante.

Livrables attendus sur les trois années

2027 INSTALLER	2028 REVOIR	2029 CONSOLIDER
• Référent nommé et équipes formées. • Tournée après fonte et inventaire lancés. • Clause chantier et fiche événement appliquées. • Premier ramassage et spots accompagnés.	• Secteurs techniques comparés. • Chantiers, fournisseurs et événements évalués. • Nouveaux saisonniers briefés. • Actions ajustées selon les relevés.	• Méthode d'exploitation formalisée. • Achats et partenariats pérennisés. • Séries de suivi achevées. • Contribution au bilan 2030 transmise.

Validation des neuf priorités

N°	Priorité	Validé	À préciser	Observation / responsable
01	Exploitation et déchets techniques	☐	☐	
02	Déchets des chantiers	☐	☐	
03	Événements sobres	☐	☐	
04	Réduction et réemploi	☐	☐	
05	Tri et déchets diffus	☐	☐	
06	Équipes et ambassadeurs	☐	☐	
07	Public et socioprofessionnels	☐	☐	
08	Ramassage annuel	☐	☐	
09	Sites fixes et pilotage	☐	☐	

Référent et retour de validation

Référent proposé : _____

Contact : _____

Instance / personne consultée : _____

Date du retour : _____

Décision de travail : ☐ Accord en l'état ☐ Accord avec observations

☐ À retravailler avec le coordinateur territorial



Engagements 2026—2029

Office de Tourisme du Val d'Arly

OBJET Cette annexe fait partie intégrante de la Charte territoriale Montagne Zéro Déchet 2026—2029. Elle précise les responsabilités, le calendrier, les indicateurs et les preuves attendues de la structure, sans créer de charte séparée.

Rôle dans le pacte territorial

Coordination opérationnelle de l'accueil, de la communication, des événements, de la mobilisation des socioprofessionnels et du partenariat SITOM pour les communes et la station-village, avec mise en œuvre locale par le bureau de Crest-Voland-Cohennoz et les services concernés.

≥ 4/an

interventions SITOM

2 + 2

hiver / été

1/an

action restaurateurs

1

campagne territoriale

Engagements transversaux

- Porter juridiquement l'engagement de l'Office de Tourisme du Val d'Arly et désigner un référent opérationnel.
- Être l'interlocuteur du SITOM pour la programmation, les réservations, la communication, l'accueil des interventions et le suivi des fréquentations.
- Participer aux deux rendez-vous annuels, alimenter le tableau de bord et classer les preuves relevant de l'OTI.
- Assurer l'organisation opérationnelle des campagnes de ramassage pour la commune et la station-village, en lien avec les autres signataires.
- Mobiliser visiteurs, hébergeurs, restaurateurs, commerçants et organisateurs, sans se substituer aux responsabilités des communes ou de la SPL sur leurs sites.

VALIDATION DE L'ANNEXE La structure confirme les engagements relevant de ses missions, le référent désigné, les moyens mobilisables et le circuit interne de production des preuves. Une priorité territoriale peut être indiquée non applicable lorsqu'elle ne relève pas de ses compétences.

ATTEINDRE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE — PRIORITÉS 01 À 03

Priorité Engagements de la structure

Jalons 2027—2029

Indicateurs et preuves

01

Relayer la prévention liée aux usages du domaine

- Relayer auprès des visiteurs les messages de prévention définis avec la SPL et les communes, sans se substituer à la gestion technique du domaine.
- Faire remonter aux structures compétentes les observations ou signalements reçus dans les lieux d'accueil.
- Valoriser, lorsque cela est utile, les solutions de réemploi et de recyclage mises en place sur le domaine.

- 2027 — Identifier les messages et le circuit de remontée des signalements.
- 2028 — Adapter l'information aux constats des secteurs suivis.
- 2029 — Maintenir les messages utiles dans les supports d'accueil.

Indicateur — Messages relayés et observations transmises aux structures compétentes.

Preuves — Supports, copie d'information ou compte rendu de transmission.

02

Travaux et chantiers — non applicable à l'OTI

- L'OTI ne porte ni n'organise de travaux dans le cadre de la présente charte.
- Les clauses de chantier, le contrôle des entreprises, les réceptions et les pénalités contractuelles relèvent des communes ou de la SPL lorsqu'elles sont maîtres d'ouvrage.
- Les installations temporaires liées aux animations et événements sont traitées dans la priorité 03 et ne sont pas assimilées à des travaux.

- 2027 — Sans objet pour l'OTI.
- 2028 — Sans objet pour l'OTI.
- 2029 — Sans objet pour l'OTI.

Indicateur — Priorité territoriale reconnue, sans responsabilité opérationnelle de l'OTI.

Preuves — Mention « non applicable à l'OTI » dans le tableau de suivi.

03

Coordonner des événements sobres

- Créer la fiche zéro déchet d'une page et l'appliquer aux animations et événements organisés ou coorganisés par l'OTI.
- Intégrer réduction du jetable, réutilisable, eau accessible, tri visible, information des équipes, maîtrise des installations temporaires et remise en état dès la préparation.
- Coordonner avec le SITOM la réservation du matériel et proposer aux équipes organisatrices la formation au tri et à la réduction des déchets.
- Réaliser un bilan bref après les manifestations importantes et inventorier le matériel mutualisable.

Indicateur — 100 % des événements OTI organisés ou coorganisés couverts à partir de 2027.

Preuves — Fiches événements, photos, bilans brefs et inventaire du matériel.

ATTEINDRE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE — PRIORITÉS 04 ET 05

Engagements de la structure		Jalons 2027—2029		Indicateurs et preuves	
Priorité					
04	Réduire à la source et accompagner les professionnels	· Limiter les imprimés, flyers, facturettes, goodies, bouteilles et emballages générés par l'OTI ; promouvoir points d'eau, gourdes et solutions réutilisables. · Demander aux fournisseurs de réduire les emballages et tenir un suivi simple du papier et des achats réutilisables. · Mobiliser hébergeurs, restaurateurs, commerçants et organisateurs avec un kit commun. · Conduire chaque année avec le SITOM et Crevo&Co une action auprès des restaurateurs sur les emballages à usage unique, l'anti-gaspillage et, pour les volontaires, le compostage professionnel.	2027 — Établir l'état initial et lancer l'accompagnement des restaurateurs. 2028 — Mesurer les progrès et engager davantage d'établissements et fournisseurs. 2029 — Pérenniser les alternatives aux emballages individuels et les achats responsables.	Indicateur — Une campagne solutions et une action restaurateurs par an ; établissements accompagnés ; suivi papier et achats. Preuves — Supports, listes d'établissements, bilans d'action, achats et photos.	
		· Être l'interlocuteur opérationnel du SITOM pour les informations sur le tri, les cartons, le compostage et les dépôts au sol. · Participer aux deux revues saisonnières et actualiser les supports d'information selon les besoins signalés par les communes et la SPL. · Relayer dans les lieux d'accueil les règles relatives aux espaces sans tabac et les consignes sur les déchets diffus. · Informer les visiteurs toute l'année et mettre à disposition les supports français et anglais utiles.	2027 — Organiser le diagnostic partagé et mettre à jour les principaux supports. 2028 — Cibler les points sensibles et adapter les messages. 2029 — Documenter les supports maintenus et leur diffusion.	Indicateur — Deux revues par an ; supports conformes et diffusés ; observations du public suivies. Preuves — Comptes rendus, supports, photos des lieux de diffusion et données disponibles.	
05	Coordonner les messages de tri avec le SITOM				

SENSIBILISER — PRIORITÉS 06 ET 07

Engagements de la structure		Jalons 2027—2029	Indicateurs et preuves
Priorité			
06 Former les équipes d'accueil et d'animation	• Nommer un référent OTI et présenter la charte aux salariés permanents et saisonniers concernés. • Organiser un briefing annuel sur les déchets sauvages, l'eau, la biodiversité, la montagne et le dérèglement climatique afin que les équipes deviennent ambassadrices. • Participer à la formation interstructures avant fin 2027 et au groupe de caractérisation de niveau 2. • Contribuer à proposer les modules d'adhésion au Ski Club, à l'ESF et à Crevo&Co.	2027 — Nommer le référent, former le premier groupe et briefier les équipes. 2028 — Former les nouveaux saisonniers et renouveler le briefing. 2029 — Conserver un format court, reproductible et intégré aux lancements de saison.	Indicateur — Un référent ; un briefing annuel ; personnes formées ; participation au groupe niveau 2. Preuves — Programme, supports, compte rendu, élargement ou nombre de personnes informées.
07 Piloter le programme public OTI-SITOM	• Programmer, réserver, communiquer, accueillir et suivre avec le SITOM au moins quatre interventions MZD par an : au minimum deux en hiver et deux en été. • Répartir le programme avec au moins une intervention sur chaque commune et une au contact des usages du domaine ou d'un espace touristique. • Faire alterner tri, réduction, anti-gaspillage, compostage, papier recyclé, tawashi, bee-wrap, escape game, textiles et Fresque des solutions ; compter les personnes rencontrées. • Déployer avant l'hiver 2027-2028 la campagne déchets-eau-biodiversité sur fronts de neige, cœurs de village, buralistes, restaurants et hébergements, puis diffuser le kit partenaires.	2027 — Quatre interventions, campagne déployée et kit partenaires diffusé. 2028 — Renouveler les thèmes selon les déchets observés et mesurer les publics. 2029 — Pérenniser quatre interventions, la campagne et les relais professionnels.	Indicateur — Au moins quatre interventions/an ; deux hiver et deux été ; une campagne ; une action restaurateurs/an. Preuves — Programme, contenus, photos, fréquentation, diffusion et établissements accompagnés.

AXE 3

COLLECTER ET ANALYSER — PRIORITÉS 08 ET 09

Engagements de la structure		Jalons 2027—2029	Indicateurs et preuves
Priorité			
08	Organiser le grand ramassage pour la commune et la station-village	- Assurer l'organisation opérationnelle du ramassage annuel pour la commune et la station-village, avec les trois autres signataires et les associations participantes. - Coordonner date, communication, inscriptions, accueil, partenaires, matériel et lien avec Mountain Riders. - Rassembler le contexte, les présences, poids, volumes, déchets indicateurs et photographies nécessaires au bilan. - Diffuser les résultats avec prudence et les relier à une action de prévention l'année suivante.	Indicateur — Un ramassage caractérisé et documenté par an. Preuves — Programme, inscriptions, bilan Mountain Riders, carte, photos et fréquentation.
	Participer au pilotage, à l'archivage et à la communication	- Participer au choix des deux sites fixes et valoriser leur suivi auprès des publics sans modifier le protocole de mesure. - Tenir à jour les preuves relevant de l'OTI dans le dossier partagé et transmettre les fréquentations et bilans d'animation. - Participer aux deux temps de pilotage annuels et au tableau de bord unique. - Coordonner la communication commune sur les résultats, les limites et les améliorations décidées.	Indicateur — Deux temps de pilotage/an ; preuves OTI classées ; communication annuelle commune. Preuves — Programmes, bilans, tableau de bord, dossier partagé, comptes rendus et supports publiés.
09		- Ouvrir le dossier OTI, participer au choix des spots et aux deux revues. - Comparer les résultats, documenter les publics et adapter la communication. - Contribuer au bilan final, à la publication commune et à la préparation de 2030.	

Validation des engagements de la structure

PORTÉE La présente annexe détaille les engagements propres de la structure. Après validation, elle est jointe à la charte territoriale et en fait partie intégrante.

Livrables attendus sur les trois années

2027 INSTALLER	2028 REVOIR	2029 CONSOLIDER
• Référent nommé et équipes formées. • Fiche événement et programme SITOM lancés. • Campagne et kit partenaires déployés. • Ramassage annuel organisé et documenté.	• Publics et thèmes comparés. • Restaurateurs et organisateurs accompagnés. • Supports de tri et campagne ajustés. • Preuves OTI consolidées.	• Quatre interventions et campagne pérennisées. • Réseau de partenaires maintenu. • Ramassage et communication du cycle réalisés. • Contribution au cap 2030 transmise.

Validation des neuf priorités

N°	Priorité	Validé	À préciser	Observation / responsable
01	Exploitation et déchets techniques	☐	☐	
02	Travaux et chantiers — non applicable à l'OTI	☐	☐	
03	Événements sobres	☐	☐	
04	Réduction et réemploi	☐	☐	
05	Tri et déchets diffus	☐	☐	
06	Équipes et ambassadeurs	☐	☐	
07	Public et socioprofessionnels	☐	☐	
08	Ramassage annuel	☐	☐	
09	Sites fixes et pilotage	☐	☐	

Référent et retour de validation

Référent proposé :

Contact :

Instance / personne consultée :

Date du retour :

Décision de travail : ☐ Accord en l'état ☐ Accord avec observations

☐ À retravailler avec le coordinateur territorial